

PROCEDURE RELATIVE A L'INSCRIPTION DEROGATOIRE EN DOCTORAT

Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, article 14 alinéas 2 et 3 :

« Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation. »

Les étudiants candidats à une inscription en doctorat et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de Master français ou équivalent, notamment les étudiants titulaires de diplômes étrangers de niveau équivalent à au moins 5 années d'études post baccalauréat, sont invités à suivre cette procédure de demande d'inscription dérogatoire en doctorat.

☞ **La demande** (voir modèle ci-dessous) formulée à M. le Président de l'Université de Strasbourg et envoyée à l'Ecole Doctorale, doit comprendre, dans l'ordre :

- un curriculum vitae détaillé avec liste des publications (s'il y a lieu),
- l'attestation des titres ou diplômes obtenus (avec traduction éventuellement) et de tout autre document justifiant la formation scientifique, accompagnée de la liste des enseignements avec les notes et le nombre d'années d'étude post-bac,
- les coordonnées du dernier établissement fréquenté (adresse, téléphone, mail),
- un exemplaire des publications (s'il y a lieu) et du mémoire ou des documents considérés équivalents par le candidat, même écrit dans une langue autre que le français (si tel est le cas fournir un résumé substantiel en français),
- les avis motivés du futur directeur de thèse de l'université de Strasbourg et du directeur de l'unité de recherche comportant la présentation du projet de recherche,
- un extrait d'acte de naissance,
- une (des) lettre(s) de recommandation d'un garant scientifique (enseignant, encadrant, responsable) – si possible.

☞ Les dates de dépôt des dossiers de candidature seront fixées par les Ecoles Doctorales. (voir site web)

☞ Le conseil de l'Ecole Doctorale formulera un avis visé par le directeur qui sera transmis au chef d'établissement pour décision.

☞ La réponse est notifiée au directeur de thèse par courrier avec copie aux directeurs de l'Unité.

L'autorisation accordée ne constitue pas une inscription.

Celle-ci devra être effectuée au Département « Formation Doctorale » avec prise de rendez-vous.

Monsieur le Président,

Je soussigné (e)

né (e) le à

nationalité

adresse :

.....Tél. :

Courriel :@.....

ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder l'autorisation de m'inscrire

à l'Université de Strasbourg et d'y préparer

le DOCTORAT

sous la direction de :

(indiquer Nom et Prénom du Directeur de Thèse)

ECOLES DOCTORALES :

<input type="checkbox"/> ED 101 – Droit, sciences politique et histoire	<input type="checkbox"/> ED 270 – Théologie et sciences religieuses
<input type="checkbox"/> ED 182 – Physique et chimie physique	<input type="checkbox"/> ED 413 – Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
<input type="checkbox"/> ED 221 – Augustin Cournot	<input type="checkbox"/> ED 414 – Sciences de la vie et de la santé
<input type="checkbox"/> ED 222 - Sciences chimiques	<input type="checkbox"/> ED 519 - Sciences de l'Homme et des sociétés
<input type="checkbox"/> ED 269 - Mathématiques, sciences de l'information et de l'ingénieur	<input type="checkbox"/> ED 520 - Humanités

MOTIVATIONS PERSONNELLES :

.....
.....
.....
.....

MODE DE FINANCEMENT DE LA THESE :

.....
.....

TITRES OBTENUS

Diplôme	Université d'obtention	Date d'obtention

Fait à, le

(signature)